

DACP

REF : DACP2016038

Signataire : ED/ES/EV

Séance du Conseil Municipal du 17/11/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Réalisation d'une étude de programmation en vue de la réhabilitation du Centre Dramatique National (CDN) Théâtre de la Commune d'Aubervilliers (TCA). Approbation du projet de marché et du plan de financement prévisionnel. Demandes de subventions. Autorisation de signature.

EXPOSE :

Le contexte - un bâtiment fatigué pour un Centre Dramatique National emblématique

Le CDN d'Aubervilliers est le premier équipement culturel, en 1965, à recevoir le label CDN dans la banlieue parisienne.

Il est ainsi emblématique de la volonté exprimée par la banlieue populaire de se voir reconnue le droit aux équipements culturels nationaux issus de la décentralisation.

Il est depuis 1965 hébergé dans une ancienne salle des Fêtes, mitoyenne du parc Stalingrad, en centre-ville d'Aubervilliers. A un quart d'heure à pieds du métro le plus proche : Ligne 7, Métro Aubervilliers-Quatre Chemins. A 20 minutes du métro ligne 12 Front Populaire, dont le terminus devrait en 2019 arriver à la Mairie d'Aubervilliers, soit à 5 minutes à pied du théâtre.

Le bâtiment du CDN est inconfortable pour ses travailleurs : loges, bureaux, locaux techniques etc. sont vétustes, exigus, insuffisants. Il n'offre aucun espace de travail commun en dehors des deux salles de spectacle.

Il n'est pas non plus adapté à la modernité des formes scéniques : plateau principal très limité, rapport scène-salle problématique.

Il présente un défaut structurel de jauge : la grande salle ne peut accueillir que 360 personnes mais du fait de son problème de proportions (trop étroite et profonde) elle est en réalité utilisée de manière usuelle à 260 places. Ce qui rend le CDN fragile dans son économie.

Par ailleurs la toiture de la grande salle est endommagée et ne dispose d'aucune isolation phonique et thermique, ce qui rend la salle totalement perméable aux bruits extérieurs et aux intempéries.

Le CDN s'est doté dans les années 70 d'une deuxième salle surnommée « la coquille », de type « studio ».

Par ses défauts de proportion, son absence de machinerie, la petite salle ne compense pas l'exiguïté du plateau de la grande salle et ne permet pas au CDN d'accueillir certains spectacles à scénographie complexe.

Les loges sont exiguës, sans lumière, donnant sur rue, elles ne permettent pas le repos et la concentration: bruit, odeurs etc. Leurs sanitaires sont vétustes.

Les bureaux, en grande partie en sous sol, côté nord, souffrent d'un manque de lumière, de ponts thermiques très problématiques. Ils ne sont pas assez nombreux : 10 bureaux de taille moyenne de 5 m2 pour 25 personnes.

Le théâtre ne dispose par ailleurs d'aucun espace de travail suffisamment grand, pour accueillir des assemblées de plus de 10 personnes (réunions importantes, ateliers) ce qui est très handicapant dans le fonctionnement quotidien du CDN, et la capacité pour l'équipe de relations publiques de travailler de manière souple à l'intérieur de toutes les actions menées avec la population et les publics scolaires.

Les espaces techniques : le théâtre dispose d'un petit atelier de fabrication et de réparation de 9,50 x 5,70 m et d'un espace de déchargement et de stockage de 5,60 x 14, 60 m équipé de plusieurs cases à décors. Ces équipements sont situés derrière la grande salle et de plain-pied avec le plateau et la voie publique. Ils sont donc relativement fonctionnels malgré leur taille réduite. Malheureusement ils ne sont pas isolés de la grande salle et sont donc inutilisables en périodes de répétition.

Le théâtre dispose d'un hall d'accueil fonctionnel et d'un restaurant très agréable donnant sur le parc Stalingrad. Malheureusement, les sanitaires publics assez vétustes et situés en sous sol, n'offrent pas la possibilité au restaurant de fonctionner de manière autonome, et accentuent les problèmes d'accessibilité aux personnes handicapées. Le théâtre n'est en effet absolument pas conforme aux normes d'accessibilité du fait de son accès surélevé par rapport à la voie publique.

Un tiers de l'ancienne salle des Fêtes, en prolongement de la petite salle, est occupée actuellement par la médiathèque intercommunale Saint John Perse.

Une partie du bâtiment où le théâtre développe son activité accueille la salle de cinéma « Le Studio », salle associative, non gérée par le théâtre, de 100 m² en sous-sol, qui partage son hall d'accueil avec celui du théâtre.

Par ailleurs, le CDN est doté d'une troisième salle hors site, située rue Lécuyer, mitoyenne des Laboratoires d'Aubervilliers et proche du métro Quatre chemins. Cette salle, de 15,84 m x 11,74 m a été prévue pour accueillir des spectacles de petite taille.

Elle est utilisée par l'actuelle direction essentiellement comme lieu de répétitions. Elle est en effet de dimension trop restreinte pour y envisager un accueil régulier de spectacles.

Un contexte social et urbain en pleine évolution indissociable du diagnostic du théâtre

Le bâtiment nécessite donc des travaux lourds de réhabilitation/extension pour une remise aux normes, une réponse adaptée aux usages permettant une offre de spectacles diversifiée dans un lieu adapté.

Le théâtre et ses activités s'inscrivent dans une situation urbaine, économique et sociale particulière, propre à l'identité de la ville d'Aubervilliers.

Ce contexte, en pleine évolution, est évidemment fondamental pour le théâtre, soit que ce dernier repense le futur du CDN dans une centralité réaffirmée, ou au contraire dans le choix d'une localisation nouvelle en lien avec les projets de mutation urbaine hors centre.

C'est pourquoi, il est envisagé de lancer une étude de programmation en vue de déterminer le scénario le plus adéquat, parmi ceux envisagés ci-après.

Objectifs principaux du programme fonctionnel du futur théâtre. Les différents scénarii proposés à l'étude

Scénario 1

Ce scénario envisage la rénovation du CDN dans le bâtiment historique en réaffirmant son rôle symbolique structurant dans le cœur de la ville.

L'édifice existant a connu au fil son existence plusieurs phases de restructuration, modification, extension qui se sont superposées. Cette situation se traduit aujourd'hui par des dysfonctionnements et des déficits importants de surface pour les trois utilisateurs.

Il s'agit dans le ce cadre de retrouver une cohérence de fonctionnement en adéquation avec les missions du CDN. Cette hypothèse impliquerait la relocalisation / déménagement de la médiathèque (des projets sont en réflexion par la communauté d'agglomération) et probablement du cinéma « Le Studio ».

Le titulaire devra étudier particulièrement la faisabilité d'inscrire une grande salle modulable d'environ 450 places, de résoudre la question des espaces administratifs et des espaces de travail collectif.

Par ailleurs cette restructuration devra permettre d'améliorer la visibilité du lieu, la fluidité de ses accès et son ouverture sur la ville et le parc Stalingrad en tenant compte de l'arrivée du métro à la mairie d'Aubervilliers.

Enfin une attention particulière devra être portée aux questions thermiques et acoustiques sur l'ensemble du bâtiment.

Scénario 2

Dans l'éventualité où le programme défini ne soit pas réalisable en totalité dans l'enveloppe du bâtiment actuel ni à travers une extension in situ, l'étude envisagera la création d'une annexe fonctionnelle de type conventionnel (black box). Cette annexe sera pensée soit à proximité du bâtiment existant soit dans un autre quartier.

Pour ce faire, pourront être étudiées notamment les disponibilités foncières dans le cadre de l'aménagement du secteur du Fort, du Campus Condorcet, ou du site Trimétal. Et éventuellement dans les quartiers de redéploiement urbain.

Le choix de la ou des fonctions délocalisées reste à définir et peut faire l'objet de propositions singulières en fonction des opportunités de terrain et des articulations fonctionnelles

Le titulaire sera particulièrement attentif dans le cadre de ce scénario aux conséquences fonctionnelles et coûts induits par cette dualité de lieux.

Scénario 3

Cette troisième hypothèse, imaginée par la Direction du théâtre, pourrait le placer à la pointe des enjeux sociétaux et des questionnements artistiques actuels. Elle se situe en quelque sorte dans le fil l'histoire de la Commune, CDN « pionnier » par son implantation en banlieue et par sa volonté de placer l'art du théâtre au cœur des préoccupations sociales.

Il s'agit pour ce scénario d'imaginer un lieu qui soit un lieu de résidence pour certaines populations, et qui aurait en son sein un théâtre. Il conjuguerait à la fois un lieu d'habitation pour les migrants, un lieu de résidence pour jeunes artistes, et un théâtre, avec des espaces dissociés et des espaces de circulation et de vie communs.

Ce scénario implique donc la création d'un nouveau bâtiment, annexe du théâtre ou amené à devenir bâtiment principal du théâtre, en conservant ou non le bâtiment actuel comme annexe.

Le dimensionnement des places d'hébergement pour les migrants et des ateliers pour jeunes artistes des arts de la scène ou autres reste à définir en phase programmation.

Le lieu souhaité dans ce scénario n'est pas un théâtre et un centre d'hébergement à proximité. Il s'agit donc de définir un programme fonctionnel permettant une fusion des deux lieux, tout en assurant à chacun son indépendance.

La programmation devra mettre en évidence les synergies d'un hébergement et d'un lieu de spectacles pour en tirer une organisation spatiale forcément unique pour un équipement qui n'existe pas par ailleurs.

Pour la partie hébergement, il s'agira de définir et quantifier les espaces privés : chambres individuelles et/ou collectives, les espaces sanitaires privés aux chambres et/ou partagés, les espaces collectifs (cuisine, réunion ...) les espaces de gestion du lieu.

Pour les ateliers d'artistes, les surfaces, volumes, éléments de confort permettront d'accueillir des artistes de la scène ou des plasticiens.

En complémentarité de la définition de ces lieux, c'est la mutualisation, les proximités et éloignements souhaités, qui permettront de personnaliser ce programme atypique.

La mission de programmation

Elle se décline en différents éléments de mission :

- Le diagnostic du bâtiment et de ses usages actuels
- La programmation des usages souhaités (théâtre et accueil sous forme d'hébergement d'urgence, et des différents espaces y répondant)
- La réalisation des études de faisabilité, sur la base de différents scénarii (croisement du programme fonctionnel et des lieux pressentis)
- Aide à la décision d'un scénario (accompagnement dans la recherche et montage de dossier de subventions)
- La rédaction du programme de consultation des concepteurs,
- Les analyses et participations nécessaires pour la sélection du concepteur,
- Le suivi du projet pendant les études de maîtrise d'œuvre, (jusqu'à l'APD dans le cadre de la tranche conditionnelle)

Zoom sur la mission environnementale

Les engagements récents de la Ville sur les équipements publics, et de manière plus large autour de la mise en place d'un Agenda 21, vont dans le sens d'intégrer dans les études de réalisation des équipements une démarche et des prescriptions environnementales, donc avec un bureau d'études spécialisé dans ce domaine dès les phases de programmation.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE est donc intégrée à la mission de programmation.

Elle s'étend de l'étude de faisabilité (diagnostic environnemental) à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre et à la tranche conditionnelle si celle-ci est affirmée. Elle suit donc toutes les phases de la mission de programmation.

Par ailleurs, au contraire d'un programme environnemental à côté et en parallèle d'un programme fonctionnel et technique, la ville souhaite définir des exigences environnementales motrices d'innovation et de création architecturale en cohérence et en complémentarité avec les pratiques du lieu.

Constitution de l'équipe de programmation

L'équipe devra comporter les compétences suivantes :

- Programmiste généraliste avec compétences et expériences affirmées en arts de la scène et hébergements d'urgence
- BET HQE
- BET technique tous corps d'état
- Economiste
- Scénographe
- Acousticien

Calendrier de réalisation de l'étude de programmation

La procédure de passation du marché public en vue de la conclusion du contrat portant sur l'étude de réhabilitation, objet de la présente demande de subvention, doit être lancée au plus tard fin novembre 2016.

La notification à l'entreprise rendue attributaire est donc prévue courant mars – avril 2017.

A partir de la notification du marché de programmation :

Phase 1- Etude de faisabilité « hors sol »

Diagnostics du théâtre actuel.

Programme des locaux théâtres et hébergement

13 semaines

Orientation et validation (Moa)

3 semaines

Phase 2 : Etudes de faisabilité – Scenarii

Interface programme fonctionnel et terrains pressentis

14 semaines

Orientation et validation (Moa)

3 semaines

Phase 3– Elaboration du programme et du DCC :

8 semaines

Orientation et validation (Moa)

3 semaines

Validation de la Maîtrise d'ouvrage : Approbation du programme, de l'Enveloppe Financière Prévisionnelle, de la constitution du jury, du lancement de la procédure de concours de sélection de l'équipe de Maîtrise d'œuvre par le Conseil Municipal.

Phase 4 - Procédure de sélection du maître d'œuvre, négociation et signature du contrat :
7 mois

Autres délais donnés à titre indicatif et à confirmer en phase programmation, suivant le scénario retenu :

Phase 5 – Tranche conditionnelle - Etudes de maîtrise d'œuvre

(De la signature du marché à l'APD)

10 à 12 mois

Procédure

Il convient donc de lancer la procédure qui doit aboutir à la programmation globale du futur équipement : fonctionnelle et urbaine notamment et sur le croisement de ces deux thématiques.

Cette consultation sera passée sous la forme d'une procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et à l'article 4 du guide des procédures adaptées, approuvé par le Conseil municipal le 30 avril 2009, cet accord-cadre sera passé sur procédure adaptée.

Plan de financement (cf. P.J.)

Le coût de l'étude compte tenu de la complexité de l'opération (élaboration de 3 scenarii), est estimé à 120 000, 00 € HT.

La Préfecture du Département a confirmé un financement de 68 000 € pour cette étude, qui doit être sollicité auprès de la Préfecture du Département au titre de la Dotation Politique de la

Ville (DPV) 2016. En outre, la ville va solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour un montant de 14 000 €, du Département de la Seine Saint Denis pour un montant de 14 000 € également, ramenant si ces subventions sont obtenues la part à la charge de la Ville à 48 000 € TVA comprise.

Les crédits nécessaires à cette étude seront proposés au budget de l'exercice 2017 au compte nature 102- 2313, fonction 313.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'opération portant réhabilitation du Centre Dramatique National Théâtre de la Commune à Aubervilliers,**
- **d'approuver le projet de marché relatif à la réalisation d'une étude de programmation en vue de la réhabilitation du Centre Dramatique National Théâtre de la Commune à Aubervilliers ainsi que le plan de financement inhérent,**
- **d'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions au titre de la DPV 2016, ainsi qu'auprès du Département de la Seine-Saint-Denis et de la DRAC et à signer toute convention ou document pouvant s'y rattacher.**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 17 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 08 Novembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria. Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme TLILI Leïla
Mme YONNET Evelyne	Représentée par :	M. GARNIER Daniel
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Absents : Mme MILLA Josiane, MM. ZORGANI Mourad, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2016038

Signataire : ED/ES/EV

OBJET : Réalisation d'une étude de programmation en vue de la réhabilitation du Centre Dramatique National (CDN) Théâtre de la Commune d'Aubervilliers (TCA). Approbation du projet de marché et du plan de financement prévisionnel. Demandes de subventions. Autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 pris en application de ladite ordonnance, ainsi que l'article 4 du guide des procédures adaptées, approuvé par le Conseil municipal le 30 avril 2009 ;

Vu le projet de marché relatif à la réalisation d'une étude de programmation en vue de la réhabilitation du Centre Dramatique National - Théâtre de la Commune à Aubervilliers ;

Vu le projet de plan de financement ;

Vu le budget communal ;

Considérant que le bâtiment accueillant le Théâtre de commune d'Aubervilliers nécessite des travaux lourds de réhabilitation/extension pour une remise aux normes, une réponse adaptée aux usages permettant une offre de spectacles diversifiée dans un lieu adapté, il ya lieu de lancer une étude de programmation en vue de déterminer le scénario le plus adéquat.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de marché à la réalisation d'une étude de programmation en vue de la réhabilitation du Centre Dramatique National - Théâtre de la Commune à Aubervilliers.

AUTORISE madame la Maire à solliciter les subventions subséquentes auprès notamment du Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre de la DPV 2016, de la Direction Régionales des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, ainsi qu'auprès de tous les organismes susceptibles de financer ce type d'équipement et à signer les conventions qui pourraient en déterminer les modalités d'exécution ou tout autre document afférent.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel inhérent annexé à la présente délibération.

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 18/11/2016

Publié le : 18/11/2016

Certifié exécutoire le : 18/11/2016

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

